



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Crise énergétique: en avant pour les économies!

**COSSONAY** Ce n'est une surprise pour personne, l'hiver s'annonce compliqué. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici toutes les mesures que chacun peut prendre pour faire en sorte que tout se passe pour le mieux, car cela fait maintenant des semaines que ces informations circulent à grande échelle. De plus, la Confédération a créé un site Internet dédié [www.stop-gaspillage.ch](http://www.stop-gaspillage.ch) (photo) qui les centralise toutes.

De son côté, la Commune de Cossonay a publié récemment un avis énumérant les principales mesures prises au niveau communal. Ce document est affiché au pilier public. Il est aussi disponible sur le site Internet de la Commune.

En parallèle, une directive destinée à l'ensemble du personnel communal, établissant une liste de mesures bien plus exhaustive, a été mise sur pied. Dans les grandes lignes, cette directive reprend les thèmes abordés dans l'avis public, dans un plus large spectre, et les développe de manière plus ciblée.

### Collecte des biodéchets

Cette crise bouscule évidemment tout le monde, et par ricochet fait s'accélérer les processus déjà en cours.

La Commune de Cossonay est toujours restée active dans le domaine de l'énergie. Elle est labellisée «Cité de l'énergie» depuis 2015, les considérations énergétiques et environnementales font partie des processus continus d'entretien, de rénovation ou d'amélioration de son patrimoine mobilier et immobilier. À ce titre, le fonds pour le développement durable au profit de la population et des entreprises est un bon exemple de l'investissement communal dans cette direction.

Parmi les valorisations énergétiques déjà réalisées, la Commune



a mis sur pied depuis plusieurs années la collecte des biodéchets pour les convertir en gaz naturel qui se retrouve ensuite dans le réseau plutôt que de les évacuer avec les ordures ménagères.

### Eclairage public

Concernant l'éclairage public, celui-ci a été, et est encore, l'objet de rénovations continues en vue d'améliorer son efficacité énergétique. Pour ce faire, les têtes des mâts sont progressivement changées par un système à LED.

Lorsque les changements sont réalisés, la puissance de l'éclairage des mâts modernisés peut être diminuée de 50% entre 23h00 et 5h00, respectivement de 30% sur le reste du réseau.

Compte tenu des mesures d'économies à réaliser, la Municipalité a décidé de faire un pas de plus et d'éteindre l'éclairage public partout où cela est possible selon les horaires précités. La démarche nécessite l'intervention de prestataires spécialisés et sera appliquée dans les semaines à venir mais au plus tard d'ici à la fin de l'année. À noter que les axes routiers

principaux, notamment à la hauteur des passages piétons et des giratoires devront rester allumés pour répondre aux normes de sécurité en vigueur et qu'à certains endroits, la lumière devra rester allumée lorsqu'une partie d'un quartier est relié sur la même armoire électrique qu'une installation qui doit être impérativement éclairée.

### Motion sur la pollution lumineuse

Enfin, le Temple ne sera dorénavant plus allumé la nuit et l'éclairage de Noël ne sera pas installé en décembre prochain, avec deux exceptions, place de la Vy Neuve et place du Temple, où quelques décorations fonctionneront entre 18h00 et 23h00 au plus tard de façon à offrir autant que faire se peut une atmosphère festive aux habitants.

La Municipalité traitera encore en parallèle une motion déposée au Conseil Communal en mai dernier par Madame Antonietti et Monsieur Sigrist, ayant pour thème la pollution lumineuse, et par conséquent également l'éclairage

public. Une commission sur l'énergie fait aussi partie des outils que la Municipalité pourrait activer dans le cadre du traitement de cette motion, et de ses éventuelles suites.

### Un grand merci déjà pour tous vos efforts!

À l'instar de la Confédération et du Canton, la Municipalité prépare son plan de continuité des activités pour faire face à toutes les contingences possibles cet hiver, le but étant d'assurer le fonctionnement des services à la population. La plus grande réussite serait certainement qu'aucune mesure (contingement ou délestage) n'ait jamais à être mise en œuvre.

La Municipalité remercie déjà l'ensemble de la population comme les entreprises locales pour leur effort commun dès aujourd'hui, qui reste la meilleure option pour réussir à surmonter cette crise. Elle invite tout-un-chacun à suivre les communications et recommandations disponibles aux piliers publics ou sur le site Internet de la Commune [cossonay.ch/crise-energetique](http://cossonay.ch/crise-energetique). ■

# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



## EN BREF

### Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 31 octobre 2022 à 20h15**, en la salle du Conseil communal, à la Maison de Ville. La Municipalité rappelle que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs pourront être consultés dès le 21 octobre 2022 sur le site Internet communal [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration.

### Service Mobility

La Municipalité rappelle à sa population qu'un véhicule Mobility est disponible sur réservation à l'avenue du Funiculaire. Pour tout renseignement: [www.mobility.ch/fr/clients-prives/](http://www.mobility.ch/fr/clients-prives/).

### Offre Vaudloisirs Carte journalière Duo

Le Canton de Vaud s'allie à nouveau à la communauté tarifaire Mobilis afin de proposer une offre avantageuse sur le réseau vaudois de transports publics. Dès maintenant et jusqu'au 28 février 2023, il est possible d'acheter une

carte journalière Duo, au prix de CHF 39.-, valable jusqu'au 28 février 2023, pour des voyages à deux personnes. De plus amples informations sont disponibles aux guichets des CFF ou sur le site [www.vaudloisirs.ch](http://www.vaudloisirs.ch).

### Contrôle des champignons

Les habitants peuvent se rendre les lundis et samedis de 17h00 à 18h00, jusqu'au samedi 12 novembre prochain, au collège des Chavannes pour le contrôle des champignons. Ces contrôles sont gratuits. Contact possible au 021 861 04 95.



### Novembre 2022 - Mois sans tabac

Avec 27.1% des plus de 15 ans fumant au sein de la population, le tabac est la substance la plus addictive qui existe. Dans ce cadre, la campagne nationale digitale #MoisSansTabac a pour objectif d'offrir une opportunité collective et gratuite à 10'000 fumeurs de Suisse souhaitant arrêter de fumer en novembre de cette année. Renseignements complémentaires et inscriptions sur [www.mois-sans-tabac.ch](http://www.mois-sans-tabac.ch).



### Crise énergétique

Tel qu'indiqué dans la dernière édition du CossInfos, et selon les recommandations de la Confédération et du Canton, la Municipalité de Cossonay a décidé de mettre en place plusieurs mesures visant à économiser l'énergie sur le territoire communal. Celles-ci sont résumées dans l'article y relatif de la présente édition du Journal de Cossonay (en page 11) et peuvent être consultées de manière détaillée sur la page dédiée du site Internet communal à l'adresse [www.cossonay.ch/crise-energetique](http://www.cossonay.ch/crise-energetique), ou via les piliers publics. ■

LA MUNICIPALITÉ



### Centre de tri des déchets - Horaire d'hiver

Le samedi après-midi 29 octobre 2022 marque la dernière ouverture «estivale» du Centre de tri des déchets. Dès le 5 novembre et jusqu'au

25 mars 2023, la fermeture du samedi après-midi est supprimée. Les autres ouvertures restent inchangées, à savoir: Lundi: 10h-12h / 17h-19h;

Mardi: Fermé; Mercredi: 10h-12h / 15h-19h; Jeudi: 16h00-19h00; Vendredi: 14h00-19h00; Samedi: 9h00-11h30.